
2 septembre 2022 - numéro 1



Mesdames et Messieurs les maires,

Dès ma prise de fonction en qualité de préfet du Calvados le 27 avril dernier, j'ai partagé avec certains d'entre vous une conviction personnelle : il n'y a plus, dans le monde complexe dans lequel nous vivons, une seule politique publique qui ne soit pas partenariale.

C'est la raison pour laquelle je souhaite travailler en lien étroit avec les élus locaux et les collectivités locales.

Dans ce contexte, Il m'est apparu important de rendre plus lisible les actions et les projets mis en œuvre par l'ensemble des services de l'État au quotidien, au plus près des citoyens, des élus et des différents territoires.

C'est l'objet de cette lettre d'information à destination des maires.

En m'adressant deux fois par mois à vous, par l'intermédiaire de cette nouvelle publication, je souhaite établir un lien renforcé entre les services de l'État et les élus, afin de vous permettre un accès régulier à l'actualité des politiques publiques conduites par l'État et de vous donner aussi toute l'information nécessaire et utile pour l'exercice de votre mandat.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, je vous invite également à suivre quotidiennement l'action des services de l'État sur le site internet de la préfecture, et sur nos pages Facebook et Twitter.

Bonne lecture !

Thierry MOSIMANN

Préfet du Calvados



Par décret du Président de la République en date du 4 juillet 2022,

Stéphanie LEFORT a été nommée sous-préfète de Vire.

[Consulter son parcours](#)



Par décret du Président de la République en date du 22 juillet 2022,

Florence Bessy a été nommée secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de Caen.

[Consulter son parcours](#)

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES

ALERTE SÉCHERESSE

Le comité « ressources en eau » regroupant les services de l'État et les acteurs concernés par la sécheresse se réunit tous les mercredi sous la présidence du préfet du Calvados pour échanger sur l'état des lieux des ressources en eau, les tendances à venir et les mesures à prendre pour éviter des conflits d'usages.

Le 27 août 2022, afin d'éviter des tensions sur l'alimentation en eau potable dans ce secteur et de préserver les milieux aquatiques, le préfet du Calvados a renforcé les mesures de restriction des usages de l'eau.

Ces mesures varient selon que les territoires sont placés en vigilance, en alerte, alerte renforcée ou crise.

Pour savoir dans quel zonage votre commune est classée et pour connaître les mesures de restriction des usages de l'eau applicables dans votre commune cliquez [ici](#).

Il est important de faire connaître ces mesures. Vous êtes donc invités à diffuser le plus largement possible le support de communication correspondant aux mesures applicables dans votre commune, dans vos outils de communication municipaux bien évidemment (affichage municipal, bulletin municipal) mais également dans les lieux de vie (commerce, locaux associatifs, écoles, etc)



Les risques d'incendie de feux de forêts et de récoltes n'ont pas disparu. Il importe donc de rappeler quelques règles de prudence pour éviter ces sinistres qui peuvent trouver leur origine dans :

- l'accumulation de poussières et de déchets à certains endroits des machines
- des échauffements de courroies sur des roulements coincés faute d'un graissage suffisant
- le contact des chaumes avec des surfaces chaudes (roulements, pot d'échappement...) ou des étincelles (cailloux)

[Plus d'informations](#)



Les risques d'incendie de feux de forêts et de récoltes n'ont pas disparu. Il importe donc de rappeler quelques règles de prudence pour éviter ces sinistres qui peuvent trouver leur origine dans :

- l'accumulation de poussières et de déchets à certains endroits des machines
- des échauffements de courroies sur des roulements coincés faute d'un graissage suffisant
- le contact des chaumes avec des surfaces chaudes (roulements, pot d'échappement...) ou des étincelles (cailloux)

[Plus d'informations](#)

ACTUALITÉS SUR L'ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS



Plus de 850 personnes ukrainiennes (dont 265 mineurs) ont obtenu de la préfecture du Calvados une autorisation de séjour.

Leur installation et leur prise en charge pose de multiples questions. Vous trouverez en [cliquant ici](#) un livret d'accueil qui a été rédigé à leur intention en ukrainien et en français. Vous pouvez aussi trouver une réponse aux questions que vous vous posez dans la foire aux questions en [cliquant ici](#).

170 ukrainiens sont encore accueillis dans des hébergements collectifs. Si vous disposez dans votre commune de logements municipaux vacants pouvant les accueillir, merci de le signaler à l'adresse suivante : pref-accueil-ukraine@calvados.gouv.fr

SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE



La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État renouvelle le dispositif Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 2 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2022.

Le Pass'Sport est une aide financière de 50 euros pour favoriser la pratique sportive en direction des jeunes qui en sont le plus éloignés. Il s'agit aussi d'un soutien au secteur sportif pour promouvoir la pratique sportive en réduisant le coût de l'inscription. C'est une aide individuelle, incessible, à usage unique et cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.

Pour que les jeunes de votre commune en profitent, vous êtes invités à faire connaître ce dispositif. Vous trouverez un [kit de communication](#) en cliquant ici à diffuser et à afficher sans modération dans vos équipements sportifs.

Destination France

Plan de reconquête et de transformation du tourisme



Plan destination France

Dans le cadre du plan Destination France, les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'un soutien en ingénierie de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour l'élaboration de leur stratégie touristique. Ces projets peuvent viser la valorisation du patrimoine, le développement de l'attractivité des territoires et la transformation de l'offre touristique au regard des enjeux en matière de transitions écologique, numérique et démographique.

[Plus d'informations](#)

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



La vidéoprotection au service des citoyens

La vidéoprotection est très efficace dans l'aide à la résolution de crimes et délits.

Voici quelques affaires récentes qui n'ont pu être résolues que grâce à la vidéo-protection des communes :

- Cambriolage dans une résidence à Brucourt le 19 juin, un véhicule vu dans la cour d'habitation identifié grâce à la vidéoprotection de la Côte Fleurie ;

- vol aggravé dans un hôtel à Villers sur Mer, le 25 août : un véhicule est identifié grâce à la vidéoprotection de la ville en concordance avec les vidéos de l'hôtel ;

- Accident mortel avec délit de fuite à St Gatien des bois le 28 août, un piéton est heurté par un véhicule qui prend la fuite. Le véhicule est identifié grâce à la vidéoprotection ;

- Vol à main armée à Douvres la-Délivrande, le 22 septembre, l'auteur est vu entrer et sortir du commerce et pu être suivi sur les vidéos de la commune.

La cellule de prévention technique de la malveillance (CPTM) du groupement de gendarmerie du Calvados aide les communes dans leur démarche. Pour plus d'informations : cptm.ggd14@gendarmerie.interieur.gouv.fr

1ère édition de la Journée nationale de la résilience

Le jeudi 13 octobre 2022, s'est déroulée la Journée Nationale de la Résilience. Cette journée annuelle vise à sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques qui les environnent, dans l'objectif de contribuer à la préparation de tous aux bons réflexes en cas de survenance d'une catastrophe.

À l'occasion de la première édition de la Journée, [plusieurs actions ont été réalisées dans le Calvados.](#)

Cette journée de sensibilisation est essentielle pour faire progresser la culture du risque, et doit venir en appui des



actions menées par l'Etat et les collectivités territoriales, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques majeurs par des actions d'information préventive et de communication au niveau local.

Pour en savoir plus sur le rôle des collectivités en matière de prévention des risques :

- <https://www.gouvernement.fr/risques/les-collectivites>
- <https://publications.cerema.fr/webdcdc/les-essentiels/culture-risques/>



Sécheresse – Mesures de restriction

Le Calvados a été touché depuis le début de l'été par un épisode de sécheresse très marqué.

Afin de préserver au mieux les ressources en eaux, des mesures de restrictions voire d'interdiction concernant les différents usages de l'eau ont été prises depuis plusieurs mois.

Un courrier, accompagné d'affiches récapitulant les mesures de restriction et destinées à être largement relayées, a été adressé à l'ensemble des maires le 7 octobre. Ce kit d'information actualisé est disponible sur notre [site internet](#).

Concernant le lavage des véhicules :

Un assouplissement de la mesure d'interdiction a été décidé le 22 septembre, avec la réouverture, sur demande de dérogation, des stations équipées d'un système de recyclage de l'eau.

Compte tenu de l'impact économique important que représente cette interdiction pour les professionnels concernés et au vu de l'amélioration de la situation hydrique, il a été décidé d'élargir à compter du 13 octobre cette possibilité de réouverture aux stations équipées de matériel avec haute pression à l'exclusion des portiques. Ces stations devront également demander auprès de la DDTM une dérogation permettant leur ouverture. Cette dérogation, devra être affichée sur place. Les autres stations de lavage demeurent fermées.

SANTÉ ET SOLIDARITÉ

Covid-19 : Lancement de la campagne de vaccination automnale pour les publics fragiles

Depuis le lundi 3 octobre, la campagne de vaccination automnale pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19 a débuté.

La population éligible au rappel automnal comprend, indifféremment du nombre de rappels précédemment reçus :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- Les résidents d'EHPAD et USLD quel que soit leur âge ;
- Les personnes à risque de forme grave de la maladie



(immunodéprimés, femmes enceintes, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque) ;

- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables ;
- Les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social.

L'administration de cette dose de rappel devra respecter les délais minimaux recommandés entre deux vaccinations, à savoir :

- 3 mois pour les personnes de 80 ans et plus, pour les résidents en EHPAD ou en USLD, pour les personnes immunodéprimées ;
- 6 mois pour les autres.

En cas d'infection récente, un délai de 3 mois est à prévoir entre l'infection et la dose de rappel.

Afin d'accompagner le lancement de cette campagne, voici des documents utiles que vous pouvez relayer et afficher dans vos services :

- La nouvelle infographie « [Quels vaccins pour quel public cet automne](#) ».
- La mise à jour du dépliant et de l'affichette « [Je suis à risque de forme grave de Covid-19, âgé ou immunodéprimé : comment continuer à me protéger ?](#) »
- La mise à jour de l'affiche « 2ème dose de rappel » en « [Campagne automnale](#) ».

Directeur de la publication : Thierry MOSIMANN, Préfet du Calvados

Création : Bureau de la représentation de l'État et de la communication, avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture du Calvados

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

